

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2023

Etaient présents :

Mme ANGLARES Annick, Mme BERTHOMIER Laurence, M. DOMAS Julien, Mme GUERRIER Laure, Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Mme JOLY Catherine, M. JOUBERT Jean-Paul, Mme MARCADIER Isabelle, M. MARTEL Didier, M. PUZENAT Julien, Mme RAY PEROT Agnès, Mme SORUS Monique, M. TRION Serge.

Mmes LALANNE Nathalie et BARAST Yannique (secrétaires de mairie).

Etaient absents :

M. DARBELET Pierre – pouvoir à M. MARTEL Didier

Mme TAUBAN Borine – pouvoir à Mme ANGLARES Annick

M. CHERASSE Alain – pouvoir à M. DOMAS Julien

Secrétaire de séance : M. DOMAS Julien

Le procès-verbal en date du 26 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme JACQUARD Marie-Thérèse demande au Conseil son approbation pour rajouter trois délibérations. Elles concernent la modification du délai prévu par le règlement intérieur pour poser des questions avant une réunion de conseil, une décision modificative pour l'achat d'une armoire réfrigérée et d'un téléviseur, et enfin la dénomination de l'école. Le Conseil adopte à l'unanimité le rajout de ces trois points à l'ordre du jour.

1- Délibération sur la demande de garantie d'emprunt d'ÉVOLÉA

Madame le Maire expose une demande de garantie d'emprunt émanant du bailleur social ÉVOLÉA, concernant la construction de 10 logements dans la tranche 2 de la ZAC Le Grand Champ à TREVOL. La commune de Trévol doit donner sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 817,459,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations soit 653 967,00€, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. L'engagement est sur la durée du prêt.

Le Conseil Municipal de Trévol s'engage à l'unanimité, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2- Délibération vente de pavillon ÉVOLÉA

Le bailleur social met en vente un pavillon situé au 23 rue Claude Bonin. Les potentiels acquéreurs sont une famille avec des enfants scolarisables en école primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de vente.

3- Délibération remboursement à Mme JACQUARD

Madame le Maire explique qu'au cours de la visite de la délégation d'Osjaków en juillet dernier, elle a été amenée à déboursier personnellement la somme de 743,37 €. Cette somme correspond au montant d'un billet d'avion retour vers la Pologne destinée à une représentante de la délégation, touchée par un deuil familial et contrainte de rentrer chez elle en urgence. Elle était accompagnée par un membre de la délégation.

Le Conseil adopte à l'unanimité ce remboursement.

4- Délibération remboursement à Mme ANGLARES

Mme le Maire expose que Mme ANGLARES a déboursé la somme de 25,98€ pour acheter deux poubelles pour la garderie.

Le Conseil adopte à l'unanimité le remboursement de cette somme par la commune à Mme ANGLARES.

5- Délibération Rapport Social Unique (RSU)

Madame le Maire expose que chaque année depuis 2021, la commune doit adresser son RSU au Centre de Gestion de l'Allier avant le 30 septembre. Ce document réunit l'ensemble des données relatives aux ressources humaines de la commune.

A la suite d'une question de Mme BERTHOMIER, Mme le Maire précise que les agents suivants ont bénéficié en 2022 d'au moins une formation professionnelle : Nathalie LALANNE, Yannique BARAST, Laurence RENOLLET, Sylvaine HULEU, Léo ROCHE, Christophe BRUNOT, Florence PLAVÉRET, Amar GUERDAD et Yves PINOT. Mme le Maire fait passer les entretiens. Elle informe que pendant les entretiens professionnels, les agents donnent leurs souhaits pour les formations en plus de celles obligatoires. Ils ont à leur disposition le catalogue des formations du CNFPT.

Mme Berthomier demande si les agents peuvent suivre une formation sur les plantes couvre-sol. La commune a une convention avec la Fredon. Les agents ont déjà suivi des formations au sujet des produits phyto sanitaires. Des essais de plantes couvre-sol ont été réalisés au cimetière, véritables échecs. Les agents et les élus (avec ceux de différentes communes) participent à des journées formation en lien avec de nouveaux matériels d'entretien, de plantations... Mme le Maire présente la difficulté d'associer le nombre de formations au planning des agents.

Le conseil municipal souhaite se rapprocher de la Fredon.

Les agents stagiaires passent la formation d'intégration qui est obligatoire pour être titularisés.

M. Domas précise que les contractuels de plus d'un an peuvent également la suivre. Aucun agent trevois n'est dans cette situation.

Le RSU est adopté à l'unanimité.

6- Délibération subvention pour le Lycée Jean MONNET et l'Association des étudiants en design

Mme le Maire fait part de la demande de subvention de la section design du lycée Jean MONNET d'Yzeure à hauteur de 1 200 €, pour réaliser une étude sur la conception de la signalétique sur l'ensemble de la commune

Mme Le Maire remercie MM. Bertrand GRAVIER, Bruno JACQUEMET et leurs élèves pour leur première étude d'aménagement de la place Jean THOMAS.

Mme le Maire propose d'accorder un soutien financier à hauteur de 800 € au lycée Jean MONNET et à hauteur de 400 € à l'Association des étudiants en design de cet établissement.

M. Jean-Paul Joubert annonce que les élèves seront à TREVOL le 27 septembre 2023 pour s'approprier les sites (bâti, chemins de randonnées, châteaux, bois communaux, espaces naturels...)

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7- Délibération décision modificative pour l'achat d'une armoire réfrigérée et d'un téléviseur, deux tables et quatre bancs pour la garderie

Deux décisions modificatives sont proposées par Mme le Maire.

La première concerne l'achat d'un téléviseur pour la maternelle à hauteur de 199 € TTC.

La seconde porte sur l'acquisition d'une armoire réfrigérée pour remplacer celle de la salle du four à chaux devenue inutilisable, pour un montant de 2 880 € TTC.

La troisième est sur l'acquisition de deux tables et quatre bancs pour la garderie d'un montant de 831,00 € TTC

Les crédits nécessaires pour ces décisions modificatives sont virés depuis la ligne de trésorerie des dépenses imprévues.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

8- Délibération Mission locale

Mme le Maire présente un vœu de soutien aux missions locales. L'existence et les missions de celles-ci en direction des jeunes de 16 à 25 ans sont directement menacées par la création de France Travail, prévue en 2024.

Mme Annick ANGLARES intervient sur les nombreuses activités ciblées pour ce public et sa perte d'autonomie spécifique.

Le vœu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

9- Délibération adressage

Mme le Maire soumet à délibération l'adressage pour :

- La route de la Croix Pelletier
- Le chemin Champs Thomas
- La route de Vignes Brunet

Le conseil municipal adopte par 15 voix par et une abstention (Mme RAY PEROT).

10- Délibération remboursement suite à la casse de matériel

Mme le Maire informe que deux bancs ont été involontairement cassés à l'occasion du repas champêtre de juillet dernier. Un échange a eu lieu avec l'association concernée. Cette dernière remboursera ce mobilier pour un montant de 248,95 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

11- Délibération modification du règlement intérieur du conseil municipal

Mme la Maire explique que les réunions de conseil ont lieu les lundis, le délai de 48 heures minimum avant ces réunions pour poser des questions n'est pas suffisant. Il ne permet en effet pas toujours d'avoir le temps nécessaire pour apporter les réponses à ces questions.

Mme le Maire propose de porter ce délai à deux jours ouvrables.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

12- Point bar restaurant

M. JOUBERT informe que la commune a reçu ce jour l'avant-projet définitif (APD) de l'architecte Frédéric CHALMIN. Celui-ci chiffre l'enveloppe des travaux à 733 500 € HT alors que le projet initial prévoyait une enveloppe initiale à 550 000 € HT. De plus, le détail du chiffrage de cet APD est nettement insuffisant.

Mme le Maire se rapprochera de l'ATDA pour formuler un courrier sur le recadrage de l'architecte et un rappel à ses responsabilités et ses engagements.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

13- Délibération Convention SDIS – Prêt du local aux pompiers

Mme le Maire présente la convention entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) concernant la mise à disposition du local de la caserne, situé au 11 route de Munet. La nouvelle version de cette convention fait suite à la demande de modifications de la version initiale, portant d'une part sur la dénomination du maire et d'autre part sur la durée de la convention, afin qu'elle coïncide avec la durée du mandat municipal actuel.

Le Conseil municipal adopte la convention à l'unanimité.

14- Délibération Dénomination de l'école

Mme Valérie BRIVET directrice de l'école Henri Matisse s'est rapprochée de Mme le Maire pour lui faire part de la situation suivante : les courriers et mails, malgré la fusion des deux écoles en , sont toujours envoyés aux deux adresses : école Henri Matisse et école René Fallet. Pour résoudre la situation, à la demande de l'Inspection Académique, le conseil municipal doit délibérer sur la fusion des deux écoles.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

15- Informations de Mme le Maire et des adjoints

❖ Jean Paul JOUBERT

- Rappelle l'arrivée de Jérémy FAURE au 01/08/2023 au service technique en contractuel. David DUMONT, saisonnier, a terminé son contrat au 31 août 2023 ;
- Fait le point sur les travaux de voirie route d'Aurouër (il reste le balayage du gravier et mettre le pictogramme au sol pour les piétons), rue des acacias (début des travaux le 16 octobre 2024), ainsi que certains travaux de signalétique au sol (peintures) ;
- L'entreprise COSEEC interviendra pour les travaux du stade le 27 septembre 2023 ;
- Nettoyage des grandes vitres de la garderie et celles de la salle socioculturelle par l'entreprise ONET ;
- Du contrôle des poteaux incendie les 14 et 15 décembre 2023 ;
- Installation de la nouvelle cabane de jeux dans la cour de la maternelle ;
- Apport de sable dans la cour de la crèche et pose d'une protection de sécurité ;
- Un devis a été demandé pour la réparation du clocher de l'église ;
- Des interventions ont eu lieu sur l'antenne d'orange au stade ;
- Dans le cadre du 1 % paysage (en rapport avec les travaux de la RN7) les propriétaires longeant le ruisseau des Sanciot ont été contactés en vue d'une future voie douce ;
- Informe d'une réunion prévue le 26 septembre à 10h entre la commune, Moulins Communauté, le Conseil Départemental de l'Allier et la DREAL, notamment au sujet du barreau de Trévol ;
- La pose des panneaux nominatifs sur les salles suivantes : La salle socioculturelle des Trois Vallées, de la Chapelle et du Four à Chaux.
- Annonce que la commune a reçu la notification de la subvention du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux portant sur les toilettes publiques à hauteur de 10 446 €.

- Didier MARTEL

- Fait un retour sur la rentrée scolaire : 161 élèves sont inscrits. Le remplacement de Mme Berthomier (classe CE1-CE2) sera effectué pour cette année scolaire successivement par Théo DORIAT et Manon BROCHARD ;
- Informe de l'installation d'une nouvelle cabane dans la cour et de l'achat de fournitures pour la garderie ;
- Précise que les coupes de bois dans la forêt communale pour les affouagistes vont être prochainement marquées ;
- Fait part d'incivilités dans cette même forêt communale (utilisation de véhicules à moteur pourtant prohibée dans les allées, chiens tenus en laisse). Mme le Maire a demandé un partenariat entre la mairie, l'ONF et la Gendarmerie afin de faire appliquer les règlements.

❖ Agnès RAY PEROT

- Revient sur la dernière réunion de la commission vie associative qui s'est tenue le 13 septembre dernier : la formalisation de la mise à disposition du local pétanque et de la cabane des chasseurs en forêt communale a ainsi été abordée, ainsi que l'organisation prévue le 30 septembre prochain d'une réunion entre les associations utilisatrices de la salle omnisports.
- Concours photos : une relance sera faite sur le prochain bulletin municipal et sur la montagne ;
- Trois associations n'ont pas rendu leur convention signée, une relance sera faite ;
- Le frigo de la salle omnisports n'est jamais nettoyé par les associations qui s'en servent, la fiche n'est jamais remplie par les associations. Le conseil municipal décide d'enlever le frigo et de le mettre à la salle de la Chapelle.

- La commission ne souhaite pas demander de caution aux associations pour la location de matériel à l'année. Le conseil municipal suit l'avis de la commission.
- L'inventaire de la salle socioculturelle est à refaire.
- La journée du Patrimoine s'est bien déroulée, belle réussite pour le château des Bédaures avec 40 visiteurs et beaucoup d'affluence au château d'Avrilly.

❖ **Annick ANGLARÈS**

- Informe que les 10 séances de sophrologie ont rencontré un vif succès et qu'une seconde session de 10 séances est prévue à partir du 9 janvier 2024 et pourra accueillir jusqu'à 12 personnes. Les conditions financières de participations seront les mêmes que pour la première session ;
- Fait également un bref retour sur les ateliers mémoire (17 personnes);
- Informe que deux réunions ont eu lieu les 16 juin et 1^{er} septembre dernier entre une dizaine de jeunes de la commune, la mission locale, et la commune, afin de recueillir leurs souhaits et attentes ;
- A la fin août, campagne d'appels téléphoniques auprès des personnes à partir de 80 ans. Les personnes ont apprécié les appels des membres du CCAS ;
- Fin 2023, le CCAS organise un atelier sur le sommeil ;
- Début 2024, le CCAS mettra en place des séances sur la nutrition ;
- Repas du CCAS offert par la commune le 19 novembre 2023.

❖ **Marie-Thérèse JACQUARD**

- La famille Cozin s'est mise en rapport avec Mme le Maire pour la vente de la petite maison au centre bourg, à côté du futur bar-restaurant. La famille doit faire connaître son prix.

16- Questions des élus

❖ **Laurence BERTHOMIER-**

❖ Quels sont les critères pour l'inscription des enfants de la commune à l'ALJA et quel est le positionnement de la commune au sujet de la demande d'inscription d'un enfant en situation de handicap ? Mme le Maire répond que la commune participe pour les enfants scolarisés à l'école de TREVOL. Pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, Mme le Maire se mettra en contact avec l'ALJA qui donnera son avis sur la possibilité d'une inclusion ou pas. Mme le Maire suivra la décision de l'Alja.

❖ **Monique SORUS**

- Pour l'année 2024, les réservations des salles municipales ont été enregistrées sur tableaux excel, ce qui a permis de limiter l'utilisation de papier et photocopies, et favorisera la tenue des mises à jour. De ce fait, serait-il possible qu'il y ait des mises à jour régulières, (périodicité à définir, par exemple tous les 2 mois) en cas de changement de dates, y compris : que figurent les réservations privées des particuliers ou autres, et ensuite que ces tableaux soient mis à disposition, en lecture seule pour consultation, à l'ensemble des membres du conseil ?

Mme le Maire informe qu'actuellement Mmes Nathalie LALANNE et Yannique BARAST ont un agenda pour chaque salle mise en location. Les réservations des associations sont notées à la suite d'une réunion du calendrier sous la tutelle de Mme Agnès RAY-PEROT. Ainsi, les inscriptions privées sont possibles pour les résidents sur la commune et pour les personnes extérieures. Chaque jour, les secrétaires sont sollicitées pour les locations : renseignements, pré-réservations, réservations ou annulation ou changements de date, réservation de la vaisselle ou annulation, demande de la sono ou annulation, les documents donnés ou à fournir. D'un jour sur l'autre le calendrier n'est plus valable. Les annotations sont toutes inscrites sur les agendas, tenus à jour quotidiennement, consultables par les élus lors de leurs réunions ou venue en mairie. Ce qui n'est plus le cas si le document est sur ordinateur. Effectivement à part les secrétaires et Mme le Maire, personne n'a accès aux ordinateurs de la mairie.

Pour les réservations certains élus souhaitent que les secrétaires ne travaillent plus sur papier mais sur tableau Excell. Madame le Maire laisse les secrétaires choisir leur méthode de travail, elles seules sont à même de décider de ce qui est le plus rapide et pratique.

Mme le Maire, si ce document est envoyé au conseil municipal, ne souhaite pas que le nom des réservations privées apparaisse par rapport à la RGPD.

- Dans la même optique, des textes et/ou conventions pourraient-ils également être consultables directement, peut-être sous forme de dossiers partagés, par exemple: les conventions et règlements des salles municipales, fiches réservations...les conventions ou partenariats avec l'ALJA, le Jardin des Coccinelles, l'IME Clairjoie, les compte-rendus du CCAS, le règlement et charte de bonne conduite restaurant et garderie périscolaires, le PLU, le règlement du City stade, l'évolution du dossier centre bourg avec plans, le projet restaurant, etc...(liste non exhaustive)

Mme le Maire informe que le CCAS a son propre Conseil d'Administration, son identité propre, en dehors du conseil municipal. Mme Annick ANGLARES, Vice-Présidente, fait un compte-rendu oral au conseil municipal, en veillant si nécessaire à la confidentialité de certains sujets. Le compte-rendu du CCAS n'est envoyé qu'aux membres.

En ce qui concerne les demandes des différents règlements, Mme le Maire souligne qu'ils ont tous été travaillés par les élus, présentés au conseil municipal, envoyés à chaque élu. Si certains manquent, la mairie peut les fournir mais à chacun de gérer à domicile ses dossiers informatiques.

Pour le PLU, il est consultable sur le site de la commune.

Les différentes conventions ou partenariats sont des documents officiels consultables en mairie. Ils sont présentés au conseil municipal lorsqu'un changement doit être adopté par délibération ou sur sa demande.

Mme le Maire, à la suite d'une demande faite à Mme Laurence Berthomier, rappelle que toute demande de trévolis, de remarque, voir conflit en rapport avec une décision du maire ou du conseil municipal, doit lui être remonté. Mme le Maire prendra rendez-vous pour échanger avec les personnes concernées afin de bien expliquer les raisons des arguments ou décisions données.

La séance est levée à 22 h 40.